

Séance du 20 septembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

N°21

OBJET :

**ADHESION DE VICHY
COMMUNAUTE**

**CLUSTER AUVERGNE
THERMALE INNOVATION
DIT INNOVATHERM**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 3 OCT. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 3 OCT. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P. SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL. GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ

- N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu les statuts de Cluster Auvergne-Rhône-Alpes Thermale Innovation dit Innovatherm, association loi 1901,

Considérant l'objet social du Cluster Auvergne-Rhône-Alpes Thermale Innovation, qui consiste à contribuer à l'émergence de projets de développement des activités liées à l'eau thermale, que ce soit dans le secteur médical mais aussi dans toute activité impliquant les stations thermales et leurs ressources en eaux minérales dans la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant les actions de l'association consistant à :

- développer l'innovation dans le secteur du thermalisme et des eaux thermales,
- accompagner les coopérations entre les membres sur des projets de Recherche et Développement,
- accompagner les entreprises au niveau des compétences associées (expertises, formations),
- aider au lancement et à la mise en marché des nouveaux produits,
- promouvoir les actions de l'Association.

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté d'adhérer à ce Cluster dans le cadre de ses compétences et de ses réflexions sur l'hybridation sport – thermalisme,

Considérant que la création de produits innovants utilisant le thermalisme au profit de la performance sportive est en cours et devra s'accompagner d'une analyse scientifique approfondie des apports réels et potentiels du thermalisme sur la performance des sportifs, leur longévité au plus haut niveau,

Considérant que le Cluster peut animer des projets collaboratifs pour ses membres, et pourrait donc suivre l'étude scientifique démontrant l'intérêt des produits originaux qui seront créés,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'adhésion de Vichy Communauté à Cluster Auvergne-Rhône-Alpes Thermale Innovation selon les statuts en vigueur,
- de régler, à partir de 2018, le montant de la cotisation annuelle voté par le Conseil d'Administration, soit 6000 € TTC pour 2018 (montant évolutif annuellement),
- de nommer M. Joseph GAILLARD représentant titulaire et M. Jean-Sébastien LALOY représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les crédits sont inscrits au compte 6281-023,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Fredéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 21 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2018 - ADHESION DE VICHY COMMUNAUTE - CLUSTER
AUVERGNE THERMALE INNOVATION DIT INNOVATHERM

.....
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 03/10/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20sep2018_21

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20sep2018_21-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique

Intercommunalite

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 21.pdf (99_DE-003-200071363-20180920-20SEP2018_21-DE-
1-1_1.pdf)